



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

DISPOSITIF DE L'U.E.

ERASMUS+ STAGE – Public Post-Bac 2020-2022

Publics concernés

Étudiant

Domaines secondaires

Europe et international , Enseignement supérieur , Mobilité internationale

La Région souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle. Une expérience internationale constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi. La Région pilote et anime un Consortium d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle. Les mobilités organisées en Europe dans le cadre des cursus sont financées par la Commission Européenne, représentée par l'Agence Erasmus+ France, et la Région.

Échéances

Les dossiers pourront être déposés tout au long de l'année

Objectifs

Contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger, d'une durée de 2 à 12 mois pour les bénéficiaires inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Nouvelle-Aquitaine faisant partie du Consortium régional durant l'année de mobilité.

Bénéficiaires

Tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Nouvelle-Aquitaine faisant partie du Consortium régional durant l'année de mobilité, de la 1ère à la 5ème année (toutes disciplines universitaires et tous niveaux).

17 EXCELIA GROUP LA ROCHELLE
17 UNIVERSITE DE LA ROCHELLE
17 EIGSI LA ROCHELLE
19 IFSI CH USSEL
23 LYCEE RAYMOND LOEWY
24 CCI DORDOGNE - Ecole hôtelière du Périgord
33 LYCEE VICTOR LOUIS TALENCE
33 LYCEE GUSTAVE EIFFEL
79 LYCEE DE LA VENISE VERTE NIORT
86 UNIVERSITE DE POITIERS
86 ISAE-ENSMA POITIERS
86 IRTS POITIERS
86 IFSI CHU POITIERS
86 UNIVERSITE DE LIMOGES/ENSCI
87 IFSI CHU LIMOGES
87 POLARIS FORMATION LIMOGES
87 - 3 IL GROUPE LIMOGES
87 ENSA LIMOGES

Montant

- L'aide régionale sera accordée sous la forme d'une bourse. Le montant de la bourse est fixé à :

- 520€/mois pour le groupe pays 1
- 470€/mois pour le groupe pays 2
- 420€/mois pour le groupe pays 3

Règle de calcul : 1 mois équivaut à 30 jours

En cas de mois incomplet : (520 ou 470 ou 420 €/30) x nombre de jours de stage dans le mois

Le versement de la bourse s'effectuera en 2 fois :

- 80% après étude du dossier
 - Solde au plus tard 45 jours après remise des documents de fin de stage suivants :
- Contrat pédagogique après la mobilité
 - Rapport détaillé du participant à compléter par l'étudiant via l'application

Mobility Tool

Modalités

Conditions nécessaires à remplir :

- Étudiant inscrit régulièrement dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme Erasmus+.
 - Ne pas bénéficier, pour le même stage, d'une autre aide à la mobilité de la Région Nouvelle-Aquitaine.
 - Durée du stage de 2 à 12 mois dans l'un des pays suivants :
- Groupe pays 1 :
Danemark, Irlande, Finlande, Suède, Royaume-Uni, Liechtenstein, Norvège, Islande, Luxembourg.
 - Groupe pays 2:
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.
 - Groupe pays 3 :
République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Comment faire ma demande ?

Le dossier individuel doit être validé par l'établissement d'enseignement ou de formation.

Le dépôt de votre dossier s'effectue sur notre plateforme en ligne Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine **avant la date de début du séjour**. Les demandes déposées après la date de début de séjour seront déclarées irrecevables.

La plateforme est accessible via le bouton «Créer mon dossier» en bas de cette page.

Pour déposer votre demande d'aide, il est nécessaire de créer un compte sur notre plateforme, si vous n'en possédez pas déjà un. Après avoir créé votre compte, vous pourrez renseigner les informations demandées, déposer les pièces justificatives nécessaires et nous transmettre votre dossier au sein de cette même plateforme. Un tutoriel d'aide «Comment bien saisir ma demande» est à votre disposition, en pièce-jointe au bas de la page pour vous accompagner dans cette démarche.

Après l'envoi de votre demande, une attestation de dépôt vous sera adressée par mail pour vous confirmer la bonne réception par nos services. Le dépôt d'une demande ne vaut pas acceptation.

Une fois le dossier finalisé par vos soins (bouton "envoyer"), et validé par votre établissement d'enseignement ou de formation, le service instructeur de la Région vérifiera si votre dossier est complet. Des informations complémentaires pourront vous être demandées. Votre dossier sera ensuite étudié par nos services.

Correspondants

Service Relation à l'Usager

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption